

Protocole d'accord entre l'Etat de Genève et les grands acteurs de la vente alimentaire

1. Préambule contextuel

Depuis le début de la crise sanitaire, le nombre de personnes en situation précaire à Genève ne cesse d'augmenter en raison des pertes de revenu générées par la crise économique concomitante.

Ainsi, ce ne sont pas moins de 12'000 personnes qui font état de difficultés financières pour s'approvisionner en vivres et produits de première nécessité. La population concernée se compose pour partie de personnes sans-papiers et pour partie de situations de "working poors", avec un certain nombre de familles monoparentales directement touchées.

Ainsi, deux initiatives ont dû être déployées pour faire face à la précarité et s'adapter aux circonstances sanitaires mettant en lien la Ville de Genève et les acteurs de l'aide alimentaire dont les Colis du Cœur, la Caravane de la Solidarité et Partage, en tant que banque alimentaire : distribution directe de sacs de provisions qui génère des files d'attente hebdomadaires concentrées sur un site, les Vernets et introduction par ailleurs d'un système des bons alimentaires qui pose de son côté toute une série de problèmes intrinsèques.

Il s'agit donc de coordonner les démarches, dont certaines sont déjà effectives, des acteurs de la grande distribution en appui à ce dispositif, et de fixer quelques principes d'action permettant de répartir les efforts également auprès des acteurs de la vente.

2. Démarches préparatoires

Dans le cadre des discussions sur la relance du commerce de détail, en cours avec le Département du développement économique (DDE), plusieurs grandes enseignes de la vente alimentaire ont exprimé le souhait que les sollicitations relatives à l'aide alimentaire qui leur parviennent soient coordonnées.

Dans cette attente et après plusieurs échanges informels avec les directions de ces enseignes, une séance réunissant ces acteurs économiques s'est tenue en date du mardi 26 mai 2020 au DDE, en présence d'un représentant du Département de la cohésion sociale (DCS) et du président et du directeur de la Fondation Partage, entité privée agissant comme banque alimentaire genevoise.

Les parties en présence, après avoir partagé les constats qui précèdent et échangé sur les conditions actuelles de fonctionnement des récoltes alimentaires, mais aussi après avoir constaté le dérèglement des sources d'approvisionnement et des canaux de distribution engendrés par la crise du Covid-19, ont convenu des principes d'action et des engagements suivants.

3. Principes d'action

Les grands acteurs de la vente alimentaire et l'Etat poursuivent un objectif commun de solidarité avec les plus précaires, dans un esprit de mise à disposition gracieuse de marchandises et de prestations en nature, en facilitant l'octroi de dons de vivres réalisés par les particuliers et les entreprises privées de la place, en complétant ces dons par des marchandises provenant de leurs assortiments respectifs, et en rendant possible leur collecte et leur acheminement à la Fondation Partage, en vue de leur conditionnement et de leur distribution ultérieure.

4. Description de l'opération

L'objectif de la présente opération est de canaliser l'élan de générosité de la population, de le lisser sur la durée, de le structurer avec les acteurs reconnus ou nouveaux, et de l'articuler ensuite avec la redéfinition du dispositif

de distribution menée actuellement par le DCS et certaines communes dans le but de d'éviter une concentration de personnes et de longues files d'attente.

Pour ce faire, il est lancé à Genève, du lundi 8 juin au samedi 11 juillet 2020, une opération de solidarité commune inédite, visant à récolter le maximum de vivres et produits de première nécessité, associant le maximum d'enseignes de la place. Les dons seront effectués par les particuliers, dans les magasins, et complétés par des marchandises remises par les grandes enseignes. Cette action est prévue en prolongement du Samedi du Partage et de l'opération « caddie pour tous » déployée sous l'égide de la RTS du 5 au 7 juin prochain, actions avec lesquelles il s'agit de se coordonner pour ne pas engendrer de la confusion pour les consommateurs et consommatrices, déjà fortement sollicité-e-s.

5. Engagements concrets

L'Etat de Genève s'engage à coordonner la communication officielle afférente à l'opération; il s'engage par ailleurs à coordonner le dispositif pour que la Fondation Partage soit le réceptacle unique de cette opération.

Les grands acteurs de la vente alimentaire s'engagent aux prestations spécifiques suivantes :

Migros Genève :

- mise à disposition de 10 à 32 points de récolte dans le réseau de magasins
- complément aux dons privés par des produits et cabas jusqu'à CHF 100'000.-

Coop Genève:

- mise à disposition de 46 points de récolte dans le réseau de magasins
- complément aux dons privés par une donation unique de CHF 40'000.-
- don de 10'000 cabas

Lidl Genève:

- mise à disposition des 4 magasins genevois comme points de récolte
- doublement de la valeur des dons privés par des marchandises en complément

Denner Genève:

- mise à disposition des 6 magasins genevois comme points de récolte
- complément aux dons privés par des produits, cabas et en espèces jusqu'à CHF 40'000.-

Les parties s'engagent par ailleurs à se concerter sur la communication publique, avant, pendant et après l'opération, y compris dans le cadre des magazines d'entreprises existants en complément des actions de solidarité susmentionnées.

* * *

Signé à Genève, le mercredi 3 juin 2020

MIGROS
Genève



L. Brasier

COOP
Genève



C. Marra

LIDL
Genève



C. Frey

DENNER
Genève



L. Recordon

République et
canton de Genève



P. Maudet, conseiller d'Etat